



# HISTOIRE ET PATRIMOINE DE COUBLEVIE



Domaine de Voissant et chemin des voutes

© Michel Viriot

## NOUVEAU !

La revue est enfin en ligne !

Vous nous l'avez demandé, c'est chose faite. Tous les numéros de notre revue « Histoire et patrimoine » sont consultables sur le site de la commune <http://www.coublevie.com> en cliquant sur la rubrique patrimoine. Vous trouverez également un lien vers le site Numemoris pour y regarder les cartes postales anciennes de Coublevie et du Pays Voironnais. Enfin, vous pouvez adresser vos questions concernant l'histoire et le patrimoine de la commune sur l'adresse électronique. Pour ceux qui sont attachés au papier, sachez que certains numéros sont à votre disposition sur simple demande à la mairie.

Anne-Christine Guichard  
adjoindée déléguée au patrimoine

## La famille de Voissant et son domaine à Coublevie (14<sup>ème</sup>-19<sup>ème</sup> siècles)

Il existe à Coublevie deux hameaux voisins qui portent le nom de Voissant. L'un est desservi par la route de Vouise, l'autre par le chemin de Voissant. Le patronyme « Voissanc » puis « Voissant » apparaît dès 1175 dans le Voironnais.

### 1- La famille Voissant, du 14<sup>ème</sup> siècle au 18<sup>ème</sup> siècle

#### A- Les seigneurs de Voissant, une famille réputée depuis le 14<sup>ème</sup> siècle

Au cours du Moyen Age plusieurs membres de la famille Voissant participent aux combats qui opposent pendant des siècles la Maison de Savoie à celle du Dauphiné. **Pierre de Voissanc** s'est battu à Anthon en 1329 et **Jean, dit Gaillard de Voissanc**, combat « vaillamment » à Varey dans le Bugey en 1325. Ce dernier marié à Marguerite de Bourcieu a deux fils, Amédée et Gaillard. Il est peut être aussi le père de Pétrone de Voissanc.

#### B- Les Voissant puis Rage de Voissant à Coublevie (16<sup>ème</sup>-18<sup>ème</sup> siècles)

Le petit-fils de Pétrone de Voissanc, « **Zacharie de Voissanc** de la commune de Coublevie » épouse le 1<sup>er</sup> mars 1562, Anne de Virieu, fille de Claude de Virieu, seigneur de Pupetière.

*De voissanc flauvan*

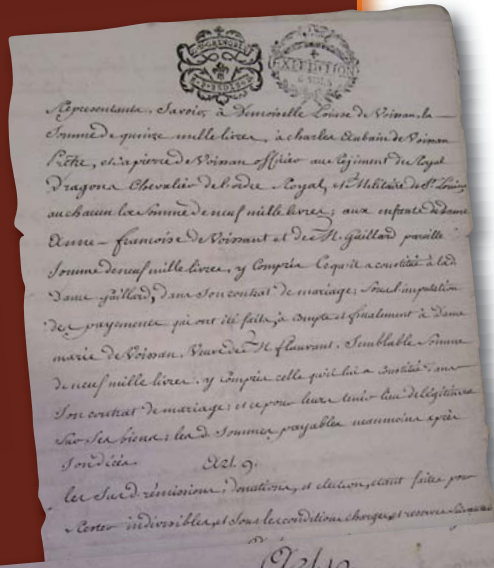
*Galbert*

Signatures famille De Voissant

En 1602, **Pierre de Voissant** et sa femme Louise Gay abandonnent leur forteresse de Voissant pour construire une maison de plaisance avec ses dépendances (cf Fauchon, Histoire du Pays Voironnais). En 1626 **Symar de Voissanc**, époux de Marguerite de Caffard laisse un fils François, le dernier descendant masculin de cette famille. Le 22 mai 1698, sa fille **Angélique de Voissant** épouse **Antoine Rage**. Dès lors cette famille prend le nom de **Rage de Voissant**.

En 1740, **Charles Aubin Rage de Voissant**, trésorier général de France en Dauphiné, épouse **Marie De Galbert**, la marraine d'une des cloches de l'église de Coublevie bénie la même année. Ils ont six enfants dont Marie qui épousera le Docteur Flauvan en 1774. Trois garçons sont issus de ce mariage :

Charles Aubin, Pierre et Jean Baptiste. Ce dernier s'unit à Marie Françoise Violente Adélaïde de Vachon le 4 juin 1791 à Grenoble. Leur contrat de mariage, rédigé par Maître Perrin notaire à Voreppe, stipule que Rage de Voissant cède à son fils ses biens et notamment le domaine de Voissant. Il en garde cependant l'usufruit jusqu'à sa mort et donne à ses autres enfants la possibilité de cohabiter avec le jeune ménage lorsqu'ils le souhaiteront.



Contrat de mariage- 1791

*Monsieur de Voissant, écuyer de Savoie, en son mariage avec la future épouse, tant en ville qu'en campagne, ainsi que lad. Dlle de Voissant, la fille, Charles Aubin époux*

Ce sont les membres de cette famille qui seront dès 1780 acteurs des événements qui vont suivre.

## 2- L'affaire de Voissant : la construction de l'ancienne mairie de Voiron

### A- Une maison commune pour le mandement de Voiron (18<sup>ème</sup> siècle)

Avant 1790 les six communes du mandement (« canton ») de Voiron n'étaient pas autonomes. Elles étaient administrées par le consul (le « maire ») de la ville de Voiron, chef-lieu du mandement assisté d'un représentant des paroisses concernées. Cette organisation nécessita l'acquisition d'un local suffisamment grand pour ranger les papiers de la communauté, surtout les rôles des impôts, conserver les archives de toutes les paroisses, tenir les réunions et permettre au secrétaire-greffier de travailler commodément.

Des locaux furent successivement loués au bas de la Grand'Rue, puis en 1751 la maison commune s'installa dans la maison dite des « Dauphins » appartenant au chanoine Gaspar Penon, moyennant un bail de 107 livres. Dès 1751 les consuls successifs envisagèrent l'achat des « Dauphins » et de plusieurs maisons voisines pour les démolir et construire à leur emplacement un immeuble (place Stalingrad aujourd'hui). On y installerait « l'Hôtel de Ville, un bureau pour la marque des toiles de cette fabrique, un magasin à blé et un emplacement pour le marché ». Ce projet longtemps repoussé, car la commune est très endettée, est accepté par l'assemblée communale le 25 mai 1780. Le premier échevin François Ducret et le greffier Mallet sont députés (« mandatés ») pour obtenir du roi la permission d'acquérir ces maisons. Cette désignation qui écartait le 2<sup>ème</sup> échevin (« adjoint ») de Voiron va déclencher une crise sans précédent. Fort de l'appui de l'avocat au Conseil du Roi Dumesnil de Marville, Ducret obtient cette autorisation le 22 octobre 1781.

### B- La maison des Dauphins, objet de litige

En effet, en 1782 la maison devient par héritage la propriété de Charles Aubin Rage de Voissant et de son fils Noble Jean Baptiste de Voissant, héritier de sa mère Marie de Galbert. Les formalités pour la permission d'acheter n'étant achevées que le 27 avril 1782, c'est donc avec la famille de Voissant que le compromis de vente est signé devant Maître Perrin le 1er juillet 1782. La maison des Dauphins est estimée 7 600 livres payables par tranche à partir du 1er juillet 1787.

Les travaux peuvent commencer. Cependant, le deuxième échevin de Voiron, M. Tivolier, riche propriétaire terrien et négociant à l'étang Dauphin, n'est plus d'accord. Il n'aurait pas accepté d'être écarté des négociations précédentes ! Son désaccord porte sur le financement du projet qui va entraîner une augmentation des impôts. Au 17<sup>ème</sup> siècle, sous l'ancien régime, seules les propriétés foncières étaient imposables suivant un calcul compliqué qui tenait compte de la rentabilité du sol. Les ouvriers, les commerçants dont les maisons étaient implantées sur un sol qui ne produisait rien étaient exonérés

d'impôts royaux. Ils payaient simplement les impôts locaux. Deux clans vont s'affronter dans des réunions houleuses et interminables : nobles et propriétaires terriens contre négociants et ouvriers dont la représentation est contestable et contestée. Elles donnent finalement la majorité au maire qui va pouvoir commencer les travaux. La construction de la mairie de Voiron s'achève en 1793. Le 17 juin c'est la réception des travaux.

Cependant, l'affaire n'est pas finie pour la famille de Voissant. Un nouveau rebondissement est provoqué par la Révolution française. En effet, étant donné que le noble Jean Baptiste De Voissant a choisi d'émigrer, le paiement de la maison des Dauphins est suspendu. Ses frères réagissent. Ils intentent indirectement un procès à la mairie de Voiron qui réagit à son tour. La loi du 24 août 1793 protège cette administration. Les de Voissant perdent le procès malgré une tentative de conciliation. Pendant la Restauration, plus favorable aux émigrés, ils tentent une nouvelle action en justice qui aboutit en 1816. La commune est dans l'obligation de payer ses dettes.

## 3- La vente du domaine agricole de Voissant sous la Révolution française

Jean Baptiste Rage de Voissant, sa femme et son frère Charles Aubin prêtre réfractaire, émigrent en Amérique en 1791. Leur domaine tombe sous le coup des différents arrêtés publiés en 1791 et 1792. Enfin la loi du 27 mars 1793 déclare les émigrés « morts civilement », interdits de rentrer en France. Elle attribue leurs biens à l'Etat qui pourra pendant cinquante ans « recueillir leurs successions ». Les communes sont chargées de la surveillance de ces biens. A Coulevie le 4 juillet 1793 le conseil désigne deux de ses membres pour contrôler la répartition des vins et des grains du domaine de Voissant. Il cherche en outre un local pour engranger les récoltes car Monsieur Rage de Voissant père occupe toujours les bâtiments conformément à l'article 10 du contrat de mariage de son fils. Le 12 frimaire an III de la République le conseil nomme un gardien rétribué pour surveiller les bois de monsieur De Voissant qui ont été dévastés et retrouver les voleurs qui seront sérieusement punis.

Enfin le 21 septembre 1796 (an IV de la République) le domaine est mis en vente. Entre temps le château a été incendié dans des circonstances que nous n'avons pas retrouvées.

### A- Le domaine agricole de Voissant au moment de sa saisie



Mur du chemin des Voutes





Entrée domaine de Voissant

Le domaine de Voissant formait un ensemble agricole qui permettait au seigneur de vivre en parfaite autonomie lorsqu'il occupait cette résidence. Des jardins, des terres labourables, des treillages, des prairies et des châtaigneraies s'étendaient de Voissant à la Croix de Matray. Deux immeubles parallèles qui limitaient la cour fermière abritaient étables et écuries, grange et basse cour, ténérieux (caves à vin), appartement du fermier, avec au rez-de-chaussée un atelier pour le tissage du chanvre. Une serre attenante au château, une porcherie et un four à pain, une aire de battage complétaient cet ensemble. Le château avait sa chapelle, un pavillon près du chemin des voûtes où l'on jouait au jeu de paume et un pavillon de chasse situés chemin de Voissant. Un puits alimentait en eau potable cette résidence. Un énorme mur de pierres soutenait et clôturait le domaine le long du chemin des Voûtes et de la route de Vouise. Le portail de l'entrée principale a disparu mais ses montants de pierres de taille dominant toujours la route de Vouise.



Puits du domaine de Voissant

#### B- La séquestration et la vente des biens

11Le 21 septembre 1796, devant maître Perrin notaire à Voiron, le domaine divisé en quinze lots est vendu à des habitants de Voiron et de Coublevie. La répartition des lots se fait par tirage au sort. « Un plan géométrique » tracé par l'administration permet de limiter les parcelles au levant, au « midy », au couchant et de « bise ». La superficie de chaque portion est évaluée en toises, la largeur des passages autorisés pour « garnir et dégarnir » les champs en pieds. Un chemin large de neuf pieds desservant terres

et vignobles de l'entrée de la cour fermière à la Croix de Matray est maintenu, c'est le chemin des Grandes Tires. Il est toujours en usage mais il s'arrête aujourd'hui à la route de Chartreuse (« route neuve »).



Chemin couvert des Grandes Tires

## 4- Une propriété morcelée qui s'adapte à ses nouveaux propriétaires

### A- Les démolitions post-révolutionnaires (18<sup>ème</sup> siècle.)

A l'origine, le domaine devait être divisé en 60 lots destinés aux Coublevitiens ne possédant aucune propriété foncière. Cependant, la plupart étant partis à la guerre dans l'armée du Nord ou en Italie, ils n'ont pu se manifester pour faire valoir leurs droits. Finalement, le domaine est partagé en 15 lots seulement. Les nouveaux propriétaires sont contraints d'achever la démolition de la maison de maître et de la chapelle, et de disperser les matériaux. La suppression des portes de la « Voûte » permet de faire communiquer les deux cours. Le puits est rendu accessible à tous par un droit de passage. L'arrivée des eaux de source Louvat Canada en 1885 met fin à cette servitude et à ses conséquences.



Fontaine - eau Louvat Canada



Citerne SNCF

### B- Des granges en pisé et un réservoir de pression pour le train (19<sup>ème</sup> siècle.)

Au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, des modifications interviennent dans la répartition des terres. Les cultivateurs installés dans les bâtiments agricoles du château rachètent des parcelles et agrandissent leur avoir. Trois granges écuries en pisé prolongent les bâtiments existants. L'eau coule dans un bassin lavoir alimenté en eau par la source Louvat-Canada.

En 1857 la compagnie des chemins de fer achète à plusieurs propriétaires toutes les sources qui sortent de leurs terrains aux Banettes et aux Verchères. Les eaux sont captées dans une citerne et conduites à la gare de Voiron pour alimenter les trains à vapeur.

Après avoir traversé les terres de la comtesse de Monvallon née de Voissant, la conduite arrive au hameau qui porte son nom. La compagnie y construit un réservoir de pression dans un jardin privé. Tandis que les propriétaires des terrains traversés reçoivent une indemnisation évaluée en



la maison brûlée

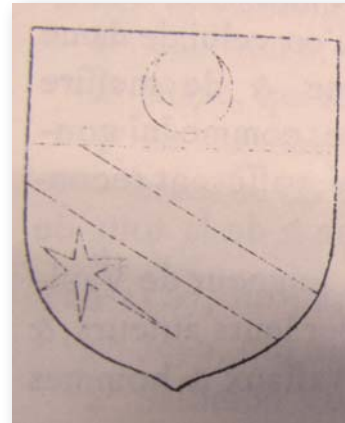
franc, celui de Voissant a le droit d'effectuer à ses frais une prise d'eau en amont du réservoir. Il construit dans la cour une fontaine à laquelle il adosse deux routoirs pour rouir le chanvre qu'il cultive aux Verchères. Cette fontaine qui a servi longtemps de réfrigérateur aux bidons de lait des fermières, a été démolie. Elle ne recevait plus d'eau. La SNCF a cessé l'entretien du réseau.

### C- Le pavillon des voûtes (20<sup>ème</sup> siècle.)

En 1920, le directeur des papèteries Navarre achète au docteur Perrin le pavillon des Voûtes. Il l'agrandit et lui donne son architecture actuelle. Il voudrait reconstituer le domaine de Voissant par un remembrement des terres, mais n'obtient que les parcelles qui prolongent son bâtiment. Obligé d'abandonner ses fonctions, il loue plusieurs fois cette résidence. Les dernières locataires, les religieuses de Notre Dame Des Grâces, en font leur maison de retraite jusqu'à la mort du propriétaire. Il avait 105 ans. Les enfants du défunt partagent et vendent la propriété.

### Epilogue : Qu'est devenue la famille de Voissant ?

La famille Rage de Voissant s'est éteinte avec la mort à Aix-en-Provence de madame de Voissant née de Vachon, dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. Sa fille mariée au comte de Montvallon possédait le pavillon de chasse situé chemin de Voissant et des terres aux Verchères. Le pavillon est vendu après sa mort. Il est incendié, peut-être



Blason de la famille de Voissant :  
« De gueule, à la bande d'or, accompagnée d'une comète du même en pointe, mise en bande; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'or. »

par son nouveau propriétaire qui a disparu dans le même temps. La serve des Verchères a même été vidée pour le rechercher. Le pavillon est resté longtemps pour le quartier « la maison brûlée ». Après la guerre de 1939-1945, le nouveau propriétaire a reconstruit sur ces ruines une maison plus basse, conservant à l'intérieur, le mur sur lequel est sculpté le blason de l'ancienne famille.

**Recherches et rédaction :** Suzanne Moulin  
**Recherches, saisie et photos :** Anne-Marie Roudier

Archives départementales de Grenoble. 2 E 770, 2 E 792  
Archives municipales de Voiron  
Archives privées de Mme Moulin  
Etude de Louis Cortès in *Le Dauphiné Libéré*, sept. 1965  
Fauchon, *Histoire du Pays Voironnais*, 1996  
Photos : collections privées